

# Les représentations symboliques de l'argent

Patrick Legros

L'argent n'est pas qu'un simple outil de transaction. Il est un symbole aux multiples facettes et aux multiples usages. S'il est très souvent envisagé comme neutre par l'économie classique, comme un moyen pour faciliter les échanges, il porte au quotidien les marques, si ce n'est d'espérances (la loterie), en tout cas de motivations (l'activité professionnelle). Pour la sociologie, par exemple, il est un véritable indicateur des relations humaines entretenues entre les hommes et il est étrange de constater qu'aucune œuvre majeure depuis Max Weber et surtout Georg Simmel ne soit venue souligner comment sa prégnance à ce niveau s'est renforcée au cours du XX<sup>e</sup> siècle.

Les représentations symboliques de l'argent sont trop diverses pour pouvoir prétendre en faire une synthèse en quelques pages. On choisira ici de se centrer sur deux thématiques particulières afin d'observer les aspects majeurs de leur nature complexe.

## L'échange symbolique de l'argent métal

L'argent ne se traduit pas nécessairement par des comptes virtuels, de l'or, des billets de banque ou des pièces de monnaie. Mais, dans tous les cas, il est un « équivalent » au service de l'échange de marchandises ou de services. Jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère environ, les Grecs et les Romains se servaient du bœuf comme « monnaie ». Dans l'ancien Japon, c'était le riz ; en Chine, le blé, le millet puis le riz ; au Soudan, les dattes ; au Laos, la hache ou le vase ; dans certaines îles du Pacifique, l'hameçon...

Du fait du développement du commerce international en même temps que de la métallurgie, le métal pur, non fabriqué et mesuré par son poids, devient progressivement cet équivalent. Des lingots sont alors estampillés pour en certifier le poids (on en trouve la trace dès le III<sup>e</sup> millénaire avant notre ère en Mésopotamie et en Égypte, dès le II<sup>e</sup> millénaire avant notre ère en Europe). Vers 700 avant J.-C. apparaît l'idée d'adapter la forme du lingot aux exigences d'un transport de grandes distances, le roi de Lydie (en Asie Mineure) se mettant à frapper de petites pièces en or de quelques grammes.

À Rome, la monnaie la plus employée fut l'« aes » (petit lingot en bronze ou avec un alliage de cuivre de 327 grammes qui donnera le verbe « estimer »). Deux autres monnaies apparaissent au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère : l'« aoréous » en or et, surtout, le denier qui sera utilisé jusqu'à la Révolution française et dont le sous-multiple, le sesterce, deviendra la clé de voûte du système monétaire romain et la monnaie internationale dans le Bassin méditerranéen après la drachme athénienne et macédonienne. Désirant unifier son royaume et faciliter les échanges, Charlemagne décidera en 781 de démonétiser toutes les monnaies en cours et de les remplacer par une monnaie unique, le sou (= 12 deniers). Ce dernier se répand

alors dans toute l'Europe occidentale (en dehors de la péninsule Ibérique sous domination musulmane).

Avec cette forme métallique, l'argent est devenu plus un symbole qu'une matière d'échanges, ce qui modifie profondément son appréciation. Toutefois, il va garder longtemps la mémoire de ces « équivalents » antérieurs. La nostalgie du franc qu'exprimeraient un tiers des Français aujourd'hui et le regret ressenti par une partie des Européens quant à l'inexpressivité des billets en euros montrent bien que le changement dans la pratique monétaire est difficile à accepter.

Pourtant la symbolique de l'argent ne doit principalement son sens, dans un premier temps, qu'aux capacités historiques d'extraction de chaque société (et bien évidemment à leur rareté relative). Si l'or fut le métal utilisé par trois des quatre monnaies dominant les marchés internationaux à la fin du XII<sup>e</sup> siècle (le *beson* bysantin, le *dinar* arabe, le *maravédis* espagnol), il ne le doit qu'aux possibilités pour ces civilisations de s'en procurer. La quatrième monnaie (l'*esterlin* anglais) fut en argent parce que ce pays possédait plus de cette matière première. En Chine, autre exemple, le métal principal employé jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle fut le cuivre. Ce sont bien les lieux de provenance des métaux qui détermineront leur diffusion.

Ainsi, le 5 décembre 1360, le premier franc naît sous la gouvernance de Jean le Bon. Il s'agit d'une pièce d'or fin de 3,87 grammes en or. Jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'importation de l'or du Soudan, venant par caravane à travers le Sahara, alimente en effet le marché occidental. Sa disparition au profit tout d'abord des mines d'argent de Hongrie et d'Allemagne (fin du XV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup>), concurrencées un temps par l'or et l'argent en provenance du Mexique au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, puis de nouveau par des mines d'argent d'Amérique centrale et du Sud (la montagne d'argent du Potosi, aujourd'hui

en Bolivie, sera épuisée seulement en 1620), fera que le franc deviendra une pièce d'argent à partir de 1575. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, deux sources de métal, l'or du Brésil, exploité par les Portugais, et l'argent du Mexique, irrigueront l'économie européenne.

Le métal (or, argent, cuivre...) et le poids des pièces de monnaie sont des indicateurs physiques de leur valeur. Toutefois, leur forme circulaire, pour la plupart d'entre elles, paraît ne pas correspondre à la même logique et constitue, dans un second temps, l'élément principal de la symbolique de l'argent. En effet, il semble plus aisé matériellement de concevoir des pièces carrées que rondes. La figure circulaire s'est imposée pour modeler les pièces de monnaie parce que leur valeur était associée également au monde divin ; symboliquement, le cercle évoque le ciel sacré quand le carré suggère la terre profane. Cela n'implique pas que la monnaie fut directement associée à une création divine mais elle en a gardé une certaine influence.

À l'origine, le type monétaire n'est probablement pas cet instrument inventé délibérément pour faciliter la transaction des marchandises et des services. Le troc palliait sans aucun doute la difficulté d'échanger deux éléments dissociables. Le type monétaire est avant tout un sceau c'est-à-dire la représentation d'un seigneur ou d'un État. Son objectif est d'inscrire son image dans la durée, jusqu'à assurer son immortalité au même titre que les déités. Il est aussi d'étendre son pouvoir par sa diffusion. Le sceau de Candaule, par exemple, roi de Sardes vers l'an 700 avant notre ère, portait la figure d'un lion. La dynastie des Mermnades de Lydie garda l'emblème et, un siècle plus tard, le roi Alyatte gravera son nom sur sa monnaie entre deux lions. Crésus, le dernier de ses potentats, offrit au temple d'Apollon à Delphes, parmi une multitude d'autres dons, un lion d'or du poids de dix talents qui fut une véritable attraction pour les visiteurs de l'époque jusqu'à ce qu'il perdît la moitié de son poids à la suite d'un incendie.

La frappe monétaire est sans aucun doute le fait de mobiles divers mais le principal demeurait d'ordre mystique. La pensée antique est une pensée religieuse ; de fait, elle imprime à la pièce de métal l'autorité divine que les souverains allaient bientôt estimer posséder. Pour cette raison, à côté des symboles les représentant, pouvaient figurer des divinités. L'une des plus anciennes pièces d'électrum (alliage composé d'or et d'argent) porte ainsi l'inscription « Je suis le signe de Phanès » à côté de l'image d'un cerf, Phanès étant une des nombreuses nominations du dieu Éros qui engendra la nuit. L'identification du roi se faisait donc aussitôt avec d'autres symboles de nature sacrée qui lui conféraient puissance et richesse aux yeux de tous ceux qui utilisaient cette monnaie ; avec les divinités, il s'octroyait également leur défense. Les pièces de métal n'étaient donc pas que de simples moyens d'échanges mais peut-être surtout des instruments de pouvoir.

Ce sont même les divinités que l'on représentera avant les souverains parce que, dès son origine, la monnaie fut placée sous leur protection. Les transactions commerciales étaient le propre de la cité plus que du roi qui en assurait seulement momentanément son évolution. Par conséquent, il eût paru sacrilège de substituer au visage tutélaire du protecteur de la société celui du souverain mortel (bien que leur figuration emprunte leurs traits à des modèles de ce type). Le choix des dieux se faisait en fonction du principal gardien sacré de la cité ou en correspondance avec le milieu naturel dans lequel vivait la cité qui émettait la monnaie : des divinités des eaux, des montagnes ou encore évoquant des particularités du paysage. Ainsi, les premiers tétradrachmes présentent l'effigie d'Athéna d'un style encore très sommaire. La représentation du monarque attendra que celui-ci soit assuré de son propre pouvoir divin. Le prosélytisme religieux fut accompagné de celui du roi provoquant alors, dans l'esprit des populations, une véritable assimilation. Cette lente contamination est sensible au IV<sup>e</sup> siècle sous le règne de Philippe II de Macédoine et surtout sous celui de

son fils Alexandre le Grand. Elle est bien le signe d'une déification progressive et d'une volonté d'inscrire dans l'histoire le prestige d'une dynastie (notamment dans les royaumes situés en Orient).

Pourtant, souverains comme divinités seront précédés généralement par des représentations de la faune et, plus tard, de la flore, d'ustensiles ou d'attributs de divinités. Le fait est que le visage était plus difficile à graver (comme à peindre ou à sculpter) que l'animal ou la plante. Il faut attendre le IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère pour voir véritablement des figures humanisées. Les monnaies font alors apparaître des têtes isolées, représentations encore inconnues en peinture ou sur les bas-reliefs de l'art égyptien et de l'Asie Mineure. Il fallut encore attendre pour que ces portraits soient montrés de face, malgré quelques tentatives isolées, la gravure du nez posant le principal problème aux monnayeurs. De nombreuses têtes de Gorgone se rencontrent souvent ; il en est de même de celle d'Apollon apparaissant de face à Catane et à Camarina surmontée d'une chevelure éparse.

Aujourd'hui, les pièces de monnaie ont conservé sur leur avers l'effigie de personnages ou de monuments historiques, parfois encore d'animaux et de plantes ; mais elles ne servent plus qu'aux échanges et à quelques numismates pour réaliser leurs collections. La symbolique qu'elles portent encore en elles n'a plus beaucoup de sens pour une population qui, pour une partie, s'attache plus au nom de sa monnaie qu'à sa figuration.

Le dépôt bancaire couplé à l'apparition de l'imprimerie aurait dû signer la fin de l'argent métal puisqu'il suffit, à partir de là, d'émettre des reçus certifiés (les chèques) pour pratiquer des échanges, méthode bien plus pratique au niveau du transport et bien moins onéreuse. Les Mésopotamiens, vingt siècles avant notre ère, avaient déjà inventé le système de dépôts afin de prêter de l'argent avec intérêt. En France, il faut attendre en revanche

le XII<sup>e</sup> siècle pour trouver une pratique similaire. À l'époque des Croisades, l'ordre du Temple assurait les finances de la papauté en recueillant des fonds dans toute la chrétienté et effectuait les paiements qu'elle ordonnait. Leurs commanderies étaient de véritables forteresses réputées imprenables incitant les marchands et les riches pèlerins à prendre l'habitude d'y déposer leur argent. La noblesse fit de même. En partant en voyage, un seigneur pouvait ainsi déposer son argent contre un reçu et, loin de son dépôt initial, par son intermédiaire, pouvait recouvrer son avoir. L'argent métal n'avait donc plus besoin de circuler (il ne représente d'ailleurs plus qu'1 % de la masse monétaire aujourd'hui) ; pourtant, malgré la diversité des moyens de paiement, il est toujours indispensable aux échanges quotidiens et entretient encore de nombreuses pratiques qui dépassent de loin sa matérialité et sa fonction.

## **L'argent justicier**

Les représentations sociales de l'argent sont extrêmement diverses parce qu'elles touchent presque tous les domaines de l'existence. Le second thème traité ici est relatif à l'association entre l'argent et la justice. Cette dernière, qui pourrait se traduire uniquement par des peines de prison, des réparations matérielles et physiques (comme la peine capitale ou le bannissement), a très souvent été rendue au moyen de compensation pécuniaire. Puisque l'argent sert l'échange des marchandises et des services, il semble également convenir pour les transactions d'un tout autre genre ce qui lui confère un pouvoir bien particulier. Se pose alors l'inévitable question du montant que l'on doit attribuer à tel ou tel préjudice.

Le droit burgonde répondait simplement à cette question au sujet du meurtre d'un individu, réclamant pour réparation

entre 150 et 350 sous d'or. Le droit franc avait fixé ce montant à 200 sous d'or exception faite du crime d'une femme en âge de procréer dont la valeur était fixée à 600 sous d'or. En revanche, le droit wisigothique était plus complexe en la matière puisqu'il distinguait le meurtre d'un homme (en moyenne moins « coûteux ») de celui d'une femme ainsi qu'une répartition selon les âges : un jeune homme (15-20 ans) tué, parce qu'il était considéré comme insuffisamment productif, conduit le meurtrier à verser 150 sous d'or ; l'homme en pleine possession de ses moyens physiques a une valeur de 300 sous d'or ; plus âgé (50-65 ans), on reconnaît encore l'utilité de son expérience d'où un montant encore conséquent de 200 sous d'or (et seulement la moitié pour ceux de plus de 65 ans) ; une femme en âge de procréer (15-40 ans) a, quant à elle, une valeur de 250 sous d'or (de 200 entre 40 et 60 ans).

Ces disparités de traitement se retrouvent au cours de l'histoire dans toutes les sociétés. Pour un même délit, la peine encourue peut très bien se définir uniquement sous la forme pécuniaire. Ainsi, pour le viol d'une jeune femme, un Romain subira la peine capitale alors qu'un Burgonde ne sera astreint qu'à verser une somme d'argent à la famille et une amende à la justice. Ce système a l'avantage de réduire la vengeance privée et d'assurer ainsi un progrès social à la communauté.

Pourtant certaines correspondances peuvent paraître aujourd'hui bien pittoresques mais démontrent que l'environnement culturel est déterminant dans la fixation de cette rétribution par compensation. Par exemple, pour la loi des Francs Saliens, s'il paraît logique que l'amende soit plus importante pour l'arrachement d'une main (100 sous) que pour celui d'un doigt, la somme variait selon le membre amputé : un index arraché coûtait 35 sous de réparation à son contrevenant alors que la valeur du pouce était fixée à 50 sous (sauf s'il restait encore pendant, le montant étant alors de 30 sous) ; l'index était néanmoins plus important que les autres